

AVENANT II ACICPTS

Présentation du 02.06.2022



Les éléments abordés

- Textes réglementaires
- Evolution des missions des CPTS
- Evolution des calendriers de déploiement
- Evolution des financements



Textes réglementaires

Rappel des textes principaux

Textes des CPTS

- Un **premier accord ACI** signé le 20 juin 2019 par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et plus de 40 représentants syndicaux de professionnels de santé et d'organismes gestionnaires de centres de santé.
 - Entrée en vigueur en août 2019 (Arrêté du 21 août 2019 et JO du 24 août 2019).
 - **2 avenants** : le premier a été signé le 23 mars 2020 et le **second le 20 décembre 2021 (publication JO 31.03.2022)**

Autres textes:

- **Instruction** n° DGOS/DIR/CNAM/2019/218 du 9 octobre 2019 portant dispositions et modalités d'accompagnement à proposer aux porteurs de projets des communautés professionnelles territoriales de santé
- **Ordonnance** no 2021-584 du 12 mai 2021 relative aux communautés professionnelles territoriales de santé et aux maisons de santé (obligation de constitution Loi 1901)
- **Décret** n°2022-375 du 16 mars 2022 fixant les modalités de fonctionnement des communautés professionnelles territoriales de santé - JO du 17 mars 2022, Texte 13

Avenant I de Mars 2020 – Éléments modifiés

Article unique

L'article 12.2.1 de l'accord conventionnel interprofessionnel est modifié comme suit.

Après le premier alinéa de l'article 12.2.1 est ajouté l'alinéa suivant.

« Toutefois, la section sociale de la CPR a la possibilité de mettre en place l'organisation suivante : un membre de la section sociale peut posséder jusqu'à 3 voix permettant ainsi l'installation de la commission avec un nombre de représentants désignés différents du nombre de représentants de la section professionnelle et ce, tout en respectant la parité. ».

L'article 12.3.1 de l'accord conventionnel interprofessionnel est modifié comme suit.

Après le premier alinéa de l'article 12.3.1 est ajouté l'alinéa suivant.

« Toutefois, la section sociale de la CPL a la possibilité de mettre en place l'organisation suivante : un membre de la section sociale peut posséder jusqu'à 3 voix permettant ainsi l'installation de la commission avec un nombre de représentants désignés différents du nombre de représentants de la section professionnelle et ce, tout en respectant la parité. ».

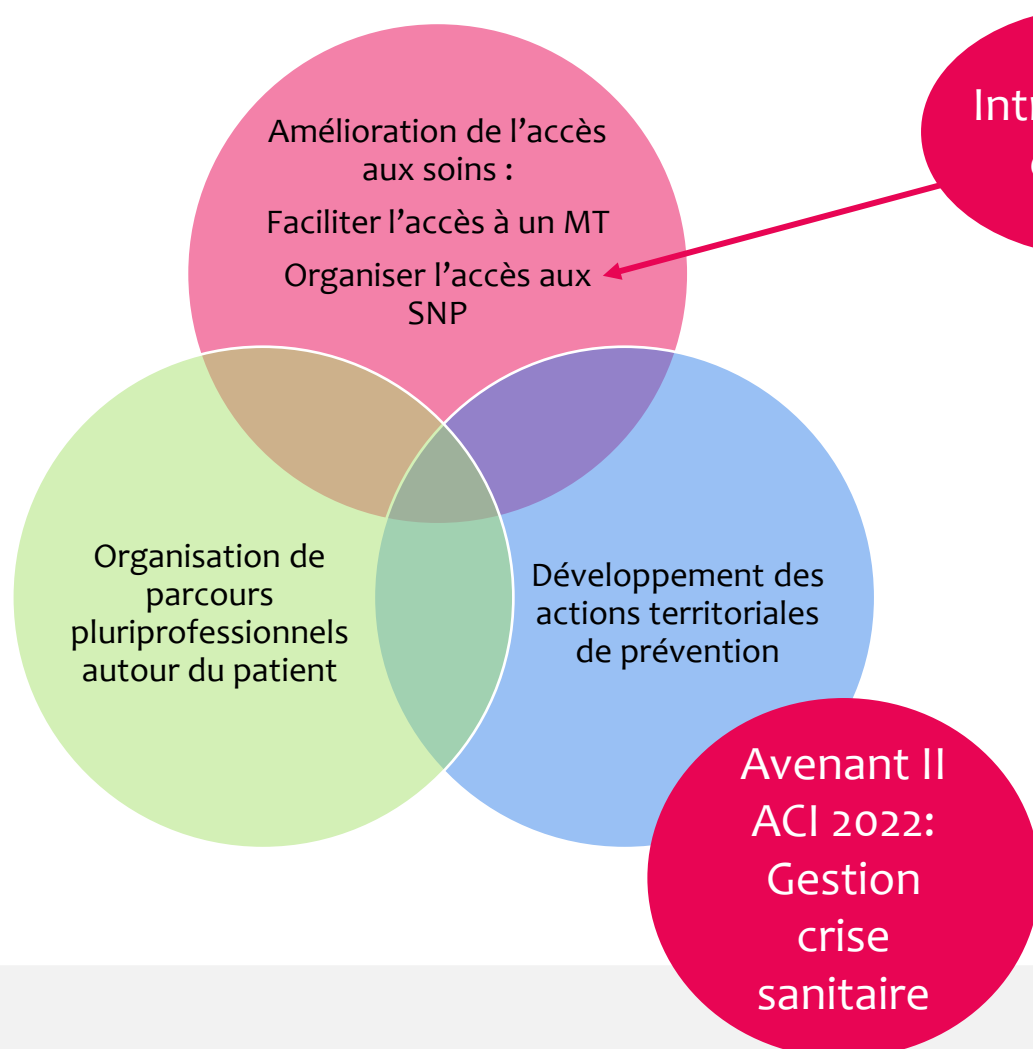
The background of the slide features a light gray surface with several paper boats. One boat is bright orange, while the others are white. They are scattered across the frame, with some appearing to be in motion or floating.

Missions – Avenant II

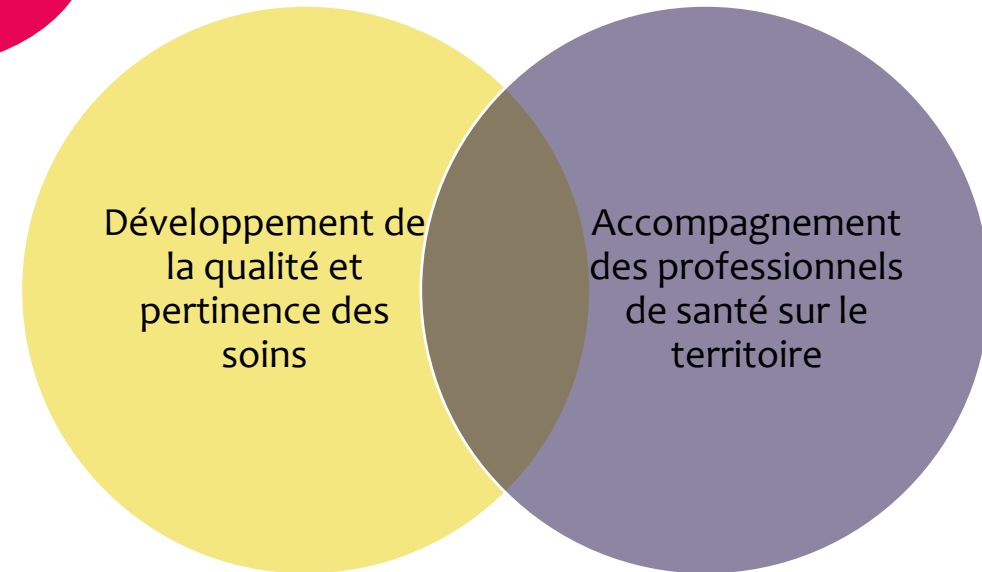
Crise sanitaire grave
Introduction du SAS – Mission SNP

Missions ACI initial et modification ACI AVENANT II

Missions Socles



Missions Optionnelles



Les missions de l'ACI CPTS

3 Missions Socles – Dépôt Obligatoire

Favoriser l'accès aux soins

- **Faciliter l'accès à un MT** (proposer aux patients du territoire un MT avec attention particulière aux patients les plus fragiles : ALD, + 70 ans, précarité)
- **Améliorer la prise en charge des SNP** (mettre en place une organisation pour prendre en charge le jour même ou dans les 24h un patient en situation d'urgence non vitale)

Modifié par
Avenant II



Organisation de parcours pluri pro autour du patient

- En lien avec le PRS et problématiques spécifiques du territoire
- Pour améliorer la prise en charge et le suivi des patients, éviter les ruptures de parcours, éviter la redondance d'actes, éviter l'isolement des PS dans certaines situations complexes, fluidifier l'information entre les PS qui prennent en charge les patients

Développement d'actions territoriales de prévention

- Relayer (amplifier) les actions de prévention médicalisées impulsées par l'assurance maladie (vaccinations, dépistages)
- Définir les actions de dépistage, prévention, promotion de la santé les plus pertinentes en fonction des besoins du territoire.
- Déployer ces actions dans une démarche pluri professionnelle.

Les missions de l'ACI CPTS : **Intégration du SAS**

Le SAS est pris en référence pour les SNP (indicateurs, formulation ACI)

Délai prise en charge passe **de 24H à 48H**

1^{er} et second recours – Autres professionnels de santé

Disparition enveloppes spécifiques des SNP de l'ACI I

*Avenant II effectif en septembre 2022 !!
Avenants aux contrats CPTS suivront !!*

Les missions de l'ACI CPTS : Intégration du SAS

<p>Obligatoire (socle)</p>	<p>Favoriser l'accès aux soins au travers notamment des deux actions :</p> <ul style="list-style-type: none">- Faciliter l'accès à un médecin traitant- Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville	<ul style="list-style-type: none">- Proposition par la communauté professionnelle d'une organisation territoriale permettant d'apporter une réponse aux demandes du régulateur SAS pour la prise en charge dans les 48 heures de la demande d'un patient du territoire en situation d'urgence non vitale. Cette mission implique à la fois les médecins de premier recours et de second recours.- Identification par la communauté professionnelle des organisations déjà existantes et les carences éventuelles pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic territorial.- Définition avec la régulation de médecine du SAS des modalités de leur collaboration pour organiser la réponse aux demandes de soins en provenance du SAS (personnes contacts, modalités des réponses à apporter, liste de professionnels, structures organisées, ...).
--------------------------------	---	--

Les missions de l'ACI CPTS : **Intégration du SAS**

« Les indicateurs de suivi de la mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins sont définis dans le présent accord à partir des indicateurs suivants :

- progression de la patientèle avec médecin traitant dans la population couverte par la communauté professionnelle ;
- réduction du pourcentage de patients sans médecin traitant pour les patients en affection de longue durée, les patients âgés de plus de 70 ans et les patients couverts par la CMU-C ;
- taux de passages aux urgences générales, pédiatriques et de gynécologie-obstétrique non suivis d'hospitalisation (indicateur décroissant) ;
- part des admissions directes en hospitalisation adressées par un professionnel de santé de ville (indicateur croissant) ;
- nombre de médecins participant au SAS ;
- nombre de demandes du SAS ayant abouti à un rendez-vous par la CPTS. »

Les missions de l'ACI CPTS : **Intégration du SAS**

Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville	- Indicateurs valorisant le niveau d'intensité des actions engagées	Local	Local
Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville	Exemples d'indicateurs : nombre de soins non programmés non médicaux traités, délai de réponse	Local	Local

Les missions de l'ACI CPTS : **Mission 1 (petit alinéa)**

L'article 4.2.2 intitulé «Le financement variable au regard des résultats observés» est modifié comme suit: – La dernière phrase du premier alinéa est complétée comme suit: «notamment lorsque la diminution du nombre de médecins du territoire, dans l'année considérée, a un impact significatif sur les résultats des indicateurs des actions visant à faciliter l'accès à un médecin traitant.»;

Les missions de l'ACI CPTS : introduction **crise sanitaire grave**

Nouvelle mission socle – Dépôt **Obligatoire**

Population/ Evénements concernés

- **5 typologies de crises:**

- prise en charge de blessés somatiques ou psychiques (attentats, incendie, explosions, émeutes, ...)
- prise en charge de **malades** (notamment personnes âgées) : **épidémie saisonnière, canicule, grand froid, pollution ;**
- prise en charge de patients atteints par **un agent infectieux émergent** (coronavirus, fièvres hémorragiques virales...)
- prise en charge de patients **atteints par un agent NRC** (accidents ou attentats nucléaires, radiologiques ou chimiques)
- **altération de l'offre de soins** (pénurie de médicaments, difficultés de circulation liées à la neige, les inondations ou un cyclone).

Les missions de l'ACI CPTS : introduction **crise sanitaire grave**

Nouvelle mission socle – Dépôt **Obligatoire**

Déroulé

- Réception de la trame nationale établie au ministère,
- Adaptation aux particularités du territoire de la CPTS,
- La CPTS participe aux actions en fonction de ses moyens humains et techniques.
- Son intervention porte sur :
 - la coordination des professionnels de santé de ville et des personnels médico-sociaux en vue d'améliorer la prise en charge ambulatoire des personnes exposées ;
 - la coordination entre le secteur ambulatoire et les établissements de santé ;
 - la diffusion d'informations aux professionnels de santé du territoire ;
 - la diffusion d'informations à la population.

Les missions de l'ACI CPTS : introduction **crise sanitaire grave**

Nouvelle mission socle – Dépôt **Obligatoire**

3 volets

- Rédaction plan actions (volet **fixe- 1 seule année**)
- Mise à jour annuelle (volet **fixe – chaque année à partir de la 2^{ème} année** de la mission)
- Déclenchement crise sanitaire (volet variable – selon survenue événements - ARS)

Les missions de l'ACI CPTS

2 Missions Optionnelles - A ne pas négliger

Développement de la qualité et la pertinence des soins

- Échanger sur les pratiques, apporter des réponses aux PS autour de cas complexes, organiser des concertations autour de cas de patients, retours d'expérience pour formaliser des pistes d'amélioration... afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients.

Accompagnement des PS sur le territoire de la CPTS

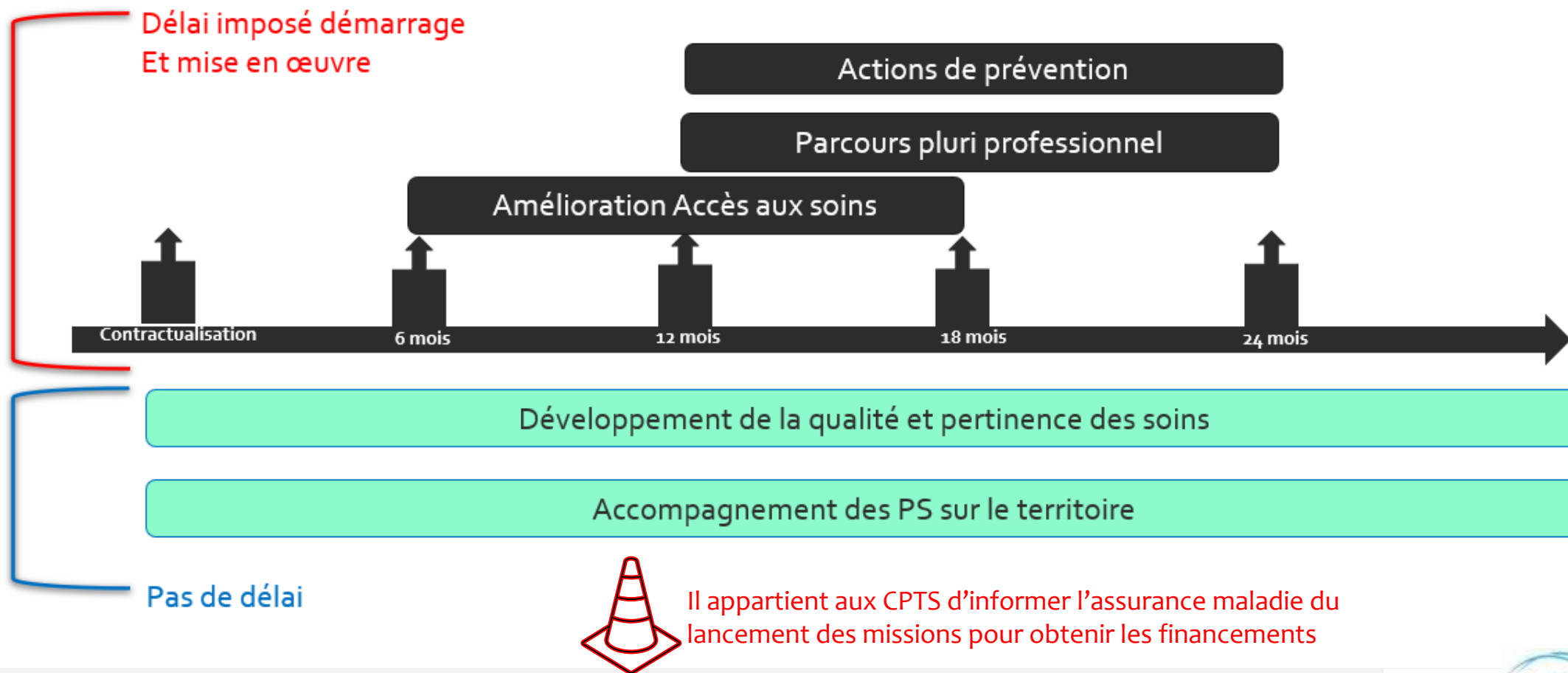
- Promouvoir et faciliter l'installation des PS, faciliter accueil de stagiaires, promotion de l'exercice coordonné, soutenir les PSL (prévention des risque psycho-sociaux, ...), site internet, création et diffusions de Flyers....

The background of the slide features a close-up of an hourglass with white sand, positioned over a calendar page. The calendar shows dates from 15 to 24, with the 15th and 20th highlighted in red. The hourglass is partially filled with sand in the top bulb, and the bottom bulb is also partially filled. The overall scene is brightly lit, creating a clean and professional aesthetic.

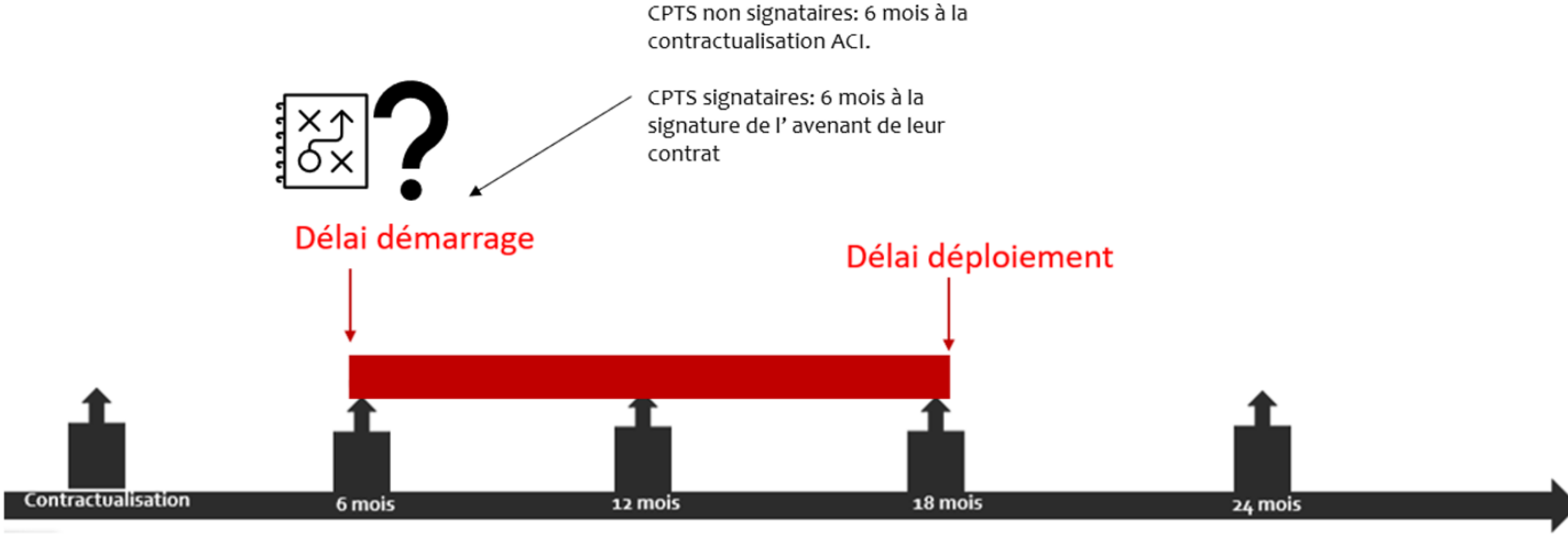
Calendrier des missions

Modifications de l'avenant II

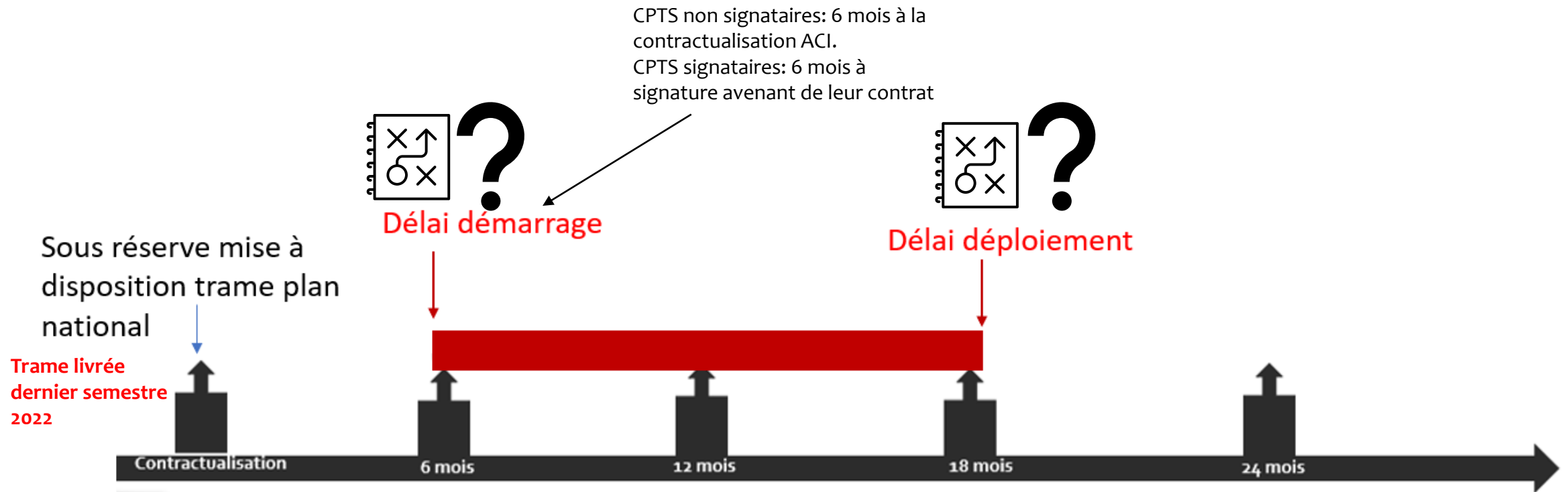
Déploiement des missions ACI



Intégration SAS – Mission 1



Déploiement nouvelle mission crise sanitaire



Obligation de mise à jour annuelle à partir de l'année suivante



BUDGETS

Modifications des montants – Evolution répartition fixe/variable
Nouveau financement crise sanitaire
Bonifications

BUDGET ACI INITIAL - RAPPELS

2 types de financements :

- ❖ Financement de **fonctionnement**
- ❖ Financements pour **chaque mission** déployées avec :
 - Un volet **fixe**
 - Un volet **variable**

*les montants mentionnés dans le volet variable/actions et résultats correspondent à un taux d'atteinte de 100%

*les montants mentionnés incluent le volet pour l'organisation des SNP (XX 000€) et le volet de compensation des professionnels de santé pour les SNP (XX 000€)

Montant annuel Variable		CPTS Taille 1 Moins de 40 000 habitants	CPTS Taille 2 De 40 à 80 000 habitants	CPTS Taille 3 De 80 à 175 000 habitants	CPTS Taille 4 Plus de 175 000 habitants
Financement du fonctionnement	Total	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle)	Volet fixe mise en œuvre	15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet variable actions et résultats	15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet fixe lié à l'organisation des soins non programmés – Compensation des professionnels de santé	10 000 €	12 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	40 000 €	47 000 €	65 000 €	80 000 €
	<i>Volet supplémentaire Financement spécifique pour le traitement et l'orientation des demandes de soins non programmés</i>	35 000 €	45 000 €	55 000 €	70 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient (socle)	Volet fixe mise en œuvre	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet variable actions et résultats	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Total	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention (socle)	Volet fixe mise en œuvre	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Total	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Actions en faveur du développement et de la qualité et de la pertinence des soins	Volet fixe mise en œuvre	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Volet variable actions et résultats	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire	Volet fixe mise en œuvre	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Volet variable actions et résultats	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Total	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total possible	Volets fixes + variables	185 000 €	242 000 €	315 000 €	380 000 €

Modifications budget ACI AVENANT II

ACI INITIAL

- **Montant enveloppes fixes et variables identiques** pour toutes les missions

(répartition $\frac{1}{2}$ montant global sur volet fixe + $\frac{1}{2}$ sur le volet variable)

Modifications avec AVENANT II

- **Mission 1 uniquement :**
 - **Volet fixe environ 2 fois à 2,5 fois le montant du volet variable (selon les tailles)**
 - **Volet variable augmenté de 10 000€ à 15 000€ (selon les tailles)**

Modifications budget ACI AVENANT II

ACI INITIAL

- **2 Enveloppes spécifiques:**
 - Organisation des SNP (système orientation dédié)
 - Compensation des pertes des PS pour les SNP

Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle)	Volet fixe mise en œuvre	15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet variable actions et résultats	15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet fixe lié à l'organisation des soins non programmés – Compensation des professionnels de santé	10 000 €	12 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	40 000 €	47 000 €	65 000 €	80 000 €
	<i>Volet supplémentaire Financement spécifique pour le traitement et l'orientation des demandes de soins non programmés</i>	35 000 €	45 000 €	55 000 €	70 000 €

Modifications avec AVENANT II

- **Suppression des enveloppes spécifiques** (montants refundus dans volet fixe de la mission 1)

Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle)	Volet Fixe/Moyens	55 000 €	70 000 €	90 000 €	110 000 €
	Volet variable/actions et résultats	25 000 €	30 000 €	35 000 €	45 000 €
	Total	80 000 €	100 000 €	125 000 €	155 000 €

BUDGET AVENANT II



Montant annuel*		Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle	Total	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle)	Volet Fixe/Moyens	55 000 €	70 000 €	90 000 €	110 000 €
	Volet variable/actions et résultats	25 000 €	30 000 €	35 000 €	45 000 €
	Total	80 000 €	100 000 €	125 000 €	155 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient (socle)	Volet Fixe/Moyens	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet variable/actions et résultats	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Total	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention (socle)	Volet Fixe/Moyens	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Total	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves (socle)	Volet Fixe/moyens 1 ^{er} rédaction du plan (l'année de la rédaction)	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet Fixe/moyens Mise à jour du plan (les années suivant l'année de la rédaction du plan)	12 500 €	17 500 €	22 500 €	25 000 €
	Volet variable/survenue d'une crise sanitaire grave	37 500 €	52 500 €	67 500 €	75 000 €
	Total**	62 500€	87 500€	112 500€	125 000€
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins (optionnel)	Volet Fixe/Moyens	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (optionnel)	Volet Fixe/Moyens	5000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Volet variable/actions et résultats	5000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Total	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total possible **	Volets fixe et variable	287 500 €	382 500 €	487 500 €	580 000 €

BUDGET AVENANT II

AVENANT II

Montant annuel*		Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle	Total	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle)	Volet Fixe/Moyens	55 000 €	70 000 €	90 000 €	110 000 €
	Volet variable/actions et résultats	25 000 €	30 000 €	35 000 €	45 000 €
	Total	80 000 €	100 000 €	125 000 €	155 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient (socle)	Volet Fixe/Moyens	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet variable/actions et résultats	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Total	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention (socle)	Volet Fixe/Moyens	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Total	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves (socle)	Volet Fixe/moyens 1 ^{re} rédaction du plan (l'année de la rédaction)	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet Fixe/moyens Mise à jour du plan (les années suivant l'année de la rédaction du plan)	12 500 €	17 500 €	22 500 €	25 000 €
	Volet variable/survenue d'une crise sanitaire grave	37 500 €	52 500 €	67 500 €	75 000 €
	Total**	62 500€	87 500€	112 500€	125 000€

ACI INITIAL

Financement du fonctionnement	Total	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins (socle)	Volet fixe mise en œuvre	15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet variable actions et résultats	15 000 €	17 500 €	25 000 €	30 000 €
	Volet fixe lié à l'organisation des soins non programmés – Compensation des professionnels de santé	10 000 €	12 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	40 000 €	47 000 €	65 000 €	80 000 €
	Volet supplémentaire Financement spécifique pour le traitement et l'orientation des demandes de soins non programmés	35 000 €	45 000 €	55 000 €	70 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient (socle)	Volet fixe mise en œuvre	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet variable actions et résultats	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Total	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention (socle)	Volet fixe mise en œuvre	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Total	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Actions en faveur du développement et de la qualité et de la pertinence des soins	Volet fixe mise en œuvre	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Volet variable actions et résultats	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €



BONIFICATIONS

Critères spécifiques

Bonifications budget ACI AVENANT II

Signature avant 30.09.2022

- Inclue les CPTS signataires en 2019, 2020 et 2021

A titre exceptionnel, pour les communautés professionnelles adhérentes avant le 30 septembre 2022, le montant suivant est ajouté au montant du financement du fonctionnement.

Montant annuel	Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
Financement additionnel du fonctionnement de la communauté professionnelle	37 500 €	45 000 €	56 250 €	67 500 €

Bonifications budget ACI AVENANT II

Signature avant 31.12.2021

- Sous réserve de participation aux actions de la crise sanitaire Covid 19.
- Enveloppe versée au titre des actions de **l'année 2021**.
- Montant correspond à future enveloppe variable ACI Avenant II mission gestion de crise.

Montant annuel*	Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
Volet variable/survenue d'une crise sanitaire grave	37 500 €	52 500 €	67 500 €	75 000 €



Appréciation CPAM – Non cumul avec ACI
CPTS déjà versé

Bonifications budget ACI AVENANT II

CPTS TAILLE 4

- **Majoration de 10%** des missions socles ou optionnelles (sauf fonds de fonctionnement).
- Sous conditions d'un minimum de 100 adhérents.

A photograph of two people in business attire shaking hands. The person on the left is wearing a light blue suit jacket with 'URPS' visible on the sleeve. The background is a blurred office environment with a plant on the left. The image is overlaid with a white and black graphic design on the right side.

Les enjeux



Sandrine HYZARD

Chargée de Mission URPS ML PACA

sandrine.hyzard@urps-ml-paca.org

cptspaca.fr / urps-ml-paca.org